

**DECLERCQ** Etienne Félix, Tisserand

Fils de **DECLERCQ** Charles Louis (°1840), Tisserand, filiation certaine, et de **POUBLON** Sylvie (°1843), Ménagère, filiation certaine.

Premier enfant de Charles et Sylvie.

A sa naissance, ses père et mère étaient âgés de 42 ans et 39 ans.

Né le (ce) 07/09/1882 à Neuville-en-Ferrain (59), Berquier<sup>1</sup>.

Décédé le 27/01/1915 à Troyes (10), Hôpital complémentaire du lycée de garçons<sup>2</sup> à l'âge de 32 ans.

Marié le (na) 25/07/1908 à Tourcoing (59) à l'âge de 25 ans, avec **FOUREZ** Angèle<sup>3</sup>

<sup>1</sup> Source : , Archives départementales Nord.

<sup>2</sup> Note : Maladie contractée en service

Source : , Base des Morts pour la France de la Première Guerre mondiale - Mémoire des hommes.

<sup>3</sup> Source : , Acte de naissance.

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **DECLERCQ**

Prénoms *Etienne Félix*

Grade *Soldat*

Corps *13<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie*

N° *13333* au Corps. — Cl. *1902*

Matricule. *3491* au Recrutement *Saillé*

Mort pour la France le *27 Janvier 1915*

à *L'Hôpital compl. N° 6 de Troyes*

Genre de mort *Maladie contractée en service*

Né le *7 Septembre 1882*

à *Neuville-Ferrain* Département *Nord*

Arr<sup>s</sup> municipal (p<sup>r</sup> Paris et Lyon), }  
à défaut rue et N°.

Jugement rendu le *D. C.*

par le Tribunal de *Domicile Neuville*

acte ou jugement transcrit le *en Ferrain*

à *(Nord)*

N° du registre d'état civil

534-708-1921. [20434.]

N° 785

Naissance de  
Etienne Félix  
Declercq  
Enfant légitime

A contracté mariage

avec Louise  
Angèle le 29 juil  
et 1908 à Joursaing

Le on mil huit cent quatre vingt deux, le huit septième  
à huit heures du matin, j'ai devant moi, Demitte  
l'andebulque, Meuse et Officier de l'Etat Civil de la  
Commune de Neuville en Ferrain Canton de Pous-  
sain Nord, arrondissement de Lille, département du  
Nord a comparu: Charles Louis Declercq, âgé  
de quarante deux ans et demi, célibataire, né à  
Blegnon, domicilié en cette commune, au Berguier,  
lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin  
né hier à deux heures du matin, de lui déclarant  
et de Félix Paulson, âgé de trente neuf ans,  
ouïe moi, ménagère, son épouse, née à Pousain, domiciliée  
en cette commune et auquel enfant il  
a été donné les prénoms de Etienne Félix.  
Lesdites déclarations et présentations faites en  
présence de Lévy, Choisy, âgé de trente  
sept ans, Instituteur de Pousain, âgé  
de soixante quatre ans, célibataire, domicilié  
en cette commune. Le comparant et le second  
témoins ont déclaré ne savoir écrire. Le premier  
témoin a signé avec nous le présent acte, après  
lecture faite.

Demitte. l'andebulque



Declercq

Nom : Declercq  
 Prénoms : Etienne, Félix Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 3491  
 Classe de mobilisation : 1902

ÉTAT CIVIL

Né le 7 Septembre 1882, à Neuville en Ferrain canton de Bourgeois N. O., département de Nord, résidant à Neuville en Ferrain, canton de Bourgeois, département de Nord, profession de trisseraud, fils de Charles Louis et de Marie Aubley, domiciliés à Neuville en Ferrain, canton de Bourgeois, département de Nord

N° 292 de tirage dans le canton de Bourgeois Nord-Est

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.  
 (Indiquer la nature des dispenses.)

Propre au service décédé 1921

Compris dans la 1<sup>re</sup> partie de la liste du recrutement cantonal (..... partie).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.  
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Fils d'un père étranger, né en Belgique. N'est astreint qu'aux obligations de son pays de la classe 1902, à laquelle il appartient par son âge.

Envoiyé dans la 1<sup>re</sup> Armée le 18 Septembre 1906  
Certificats de bonne conduite : "Accordé"

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES  
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
3 Février 1907	Mousseron	Belgique	R
24 Mars 1907	du Régiment	Belgique	R
27 Mars 1908	idem	Belgique	R
15-9-12	Neuville en Ferrain	Belgique	R
	Tras au chemin Vert	1902	

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1906	1916	1923	1923

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.  
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.  
 (3) Pour les hommes compris dans la 5<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Ajourés.  
 Pour ceux compris dans la 6<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.  
 Pour ceux compris dans la 7<sup>e</sup> partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

[Retour à l'accueil](#)